

# Exigences techniques préalables à l'entrée en formation DEJEPS Perfectionnement Sportif Sports équestres

Les **exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)** regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au DE JEPS perfectionnement sportif, mention sports équestres, et notamment la validation des **tests d'exigences techniques préalables** à l'entrée en formation (**TEP**).

Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- satisfaire aux tests d'exigences techniques préalables à l'entrée en formation (TEP).

## Tests d'exigences techniques préalables à l'entrée en formation (TEP)

### TESTS TECHNIQUES:

#### Test A1 : Dressage

##### **Déroulement**

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques DRESSAGE du règlement des compétitions «Amateur » de la FFE.

Rectangle de 60x20m.

La reprise peut être dictée.

Critères	Niveau de maîtrise atteint	Commentaires
Attitude, fonctionnement, assiette et aisance du cavalier	/5	
Justesse dans l'emploi des aides	/5	
Correction du tracé	/5	
Correction des allures (rythme, régularité, franchise)	/5	
Qualité du contact, correction de l'attitude, perméabilité aux aides	/5	
Impulsion, rectitude	/5	
<b>Total</b>		<b>/30</b>
<b>Validation</b> Pour valider le test technique A1, le candidat doit obtenir un total $\geq$ <b>18/30</b>		

## Test A2 : CSO

### Déroulement

Réalisation d'un parcours de CSO Amateur 2 aux normes techniques en vigueur.

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au CSO du règlement des compétitions «Amateur» de la FFE.

Respect des conditions réglementaires d'élimination

Critères	Niveau de maîtrise atteint	Commentaires
Attitude, fonctionnement, stabilité, liant et aisance du cavalier	/5	
Justesse dans l'emploi des aides	/5	
Impulsion, régularité de la cadence, amplitude adaptée	/5	
Correction du tracé (qualité des courbes et du centrage)	/5	
Correction des sauts (encadrement et trajectoire)	/5	
Qualité du contact, harmonie, fluidité	/5	
<b>Total</b>		<b>/30</b>
<b>Validation</b> Pour valider le test technique A2, le candidat doit obtenir un total $\geq$ <b>18/30</b>		

## TEST PEDAGOGIQUE:

### Déroulement

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum  
Durée : 20 minutes
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum

Critères	Niveau de maîtrise atteint	Commentaires
SEANCE		
Gestion de la sécurité des cavaliers, des chevaux et des tiers	/5	
Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'aménagement du terrain	/5	
Cohérence dans le choix et l'enchaînement des mises en situations	/5	
Gestion du groupe : qualité de l'animation, adaptation du rythme	/5	
Adaptation du mode de communication pour favoriser l'implication des cavaliers	/5	
ENTRETIEN		
Objectivité de l'autoévaluation et pertinence de l'analyse	/5	
<b>Total</b>		<b>/30</b>
<b>Validation</b> Pour valider le test pédagogique, le candidat doit obtenir un total $\geq$ <b>18/30</b> et le critère de gestion de la sécurité $\geq$ <b>3/5</b>		

## Dispense des TEP :

<b>Vous avez obtenu</b>	<b>Dispenses</b>		<b>Tests</b>	
			<b>A</b>	<b>B</b>
Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L.212-1 du code du sport				X
TEP du DEJEPS perfectionnement sportif mentions Dressage, CSO ou CCE			X	X
Candidats <b>titulaires</b> d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement contre rémunération en autonomie, ou d'un CQP EAE <b>ET qui justifient</b> de résultats sportifs attestés par le DTN de l'Equitation sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2018.				
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation			X	X
3 classements dans le 1er tiers en Dressage Amateur 3 préliminaire ou équivalent			X	X
5 classements dans le 1er quart en CSO Amateur 2 GP minimum ou équivalent (hors épreuve de type « Spéciale »)			X	X
3 classements dans le 1er tiers en CCE Amateur 2 ou équivalent			X	X
3 classements dans la 1ere moitié en Attelage Amateur 2 GP minimum ou équivalent			X	X
3 classements dans le 1er tiers en Endurance Amateur 1 minimum ou équivalent			X	X
5 participations effectives à un match de Horse-Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalent			X	X
Résultats en TREC Amateur 1 minimum ou équivalent permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum à 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160			X	X
5 classements dans le 1er tiers en Hunter Equitation Amateur 1 type GP ou maniabilité			X	X
5 participations en Western Amateur 2 minimum ou équivalent dont 1 au moins en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68			X	X
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 2 individuel minimum ou équivalent			X	X
Résultats en Equitation de travail Amateur 2 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement			X	X
6 classements en Tir à l'arc à cheval Club Elite combiné 3 épreuves			X	X
5 classements dans le 1er quart en Pony-Games PMG Open ou équivalent			X	X
Candidats <b>non titulaires</b> d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement contre rémunération en autonomie, ou d'un CQP EAE <b>ET qui justifient</b> de résultats sportifs attestés par le DTN de l'Equitation sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2018.				
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation			X	
3 classements dans le 1er tiers en Dressage Amateur 2 préliminaire ou équivalent			X	
5 classements dans le 1er quart en CSO Amateur 1 GP minimum ou équivalent (hors épreuve de type « Spéciale»)			X	
3 classements dans le 1er tiers en CCE Amateur 1 ou équivalent			X	
3 classements dans la 1ere moitié en Attelage Amateur 2 GP minimum ou équivalent			X	
3 classements dans le 1er tiers en Endurance Amateur 1 minimum ou équivalent			X	
5 participations effectives à un match de Horse-Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalent			X	
Résultats en TREC Amateur 1 minimum ou équivalent permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum à 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160			X	
5 classements dans le 1er tiers en Hunter Equitation Elite type GP ou maniabilité			X	
5 participations en Western Amateur 2 minimum ou équivalent dont 1 au moins en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68			X	
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 2 individuel minimum ou équivalent			X	
Résultats en Equitation de travail Amateur 2 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement			X	
6 classements en Tir à l'arc à cheval Club Elite combiné 3 épreuves			X	
5 classements dans le 1er quart en Pony-Games PMG Open ou équivalent			X	

**Certifications délivrées par la FFE**

AAE		X
AE		X
Degré 3 / Degré 4	X	
Brevet fédéral d'encadrement Initiation Poney Cheval		X
Brevet fédéral de moniteur toutes mentions		X

**Certifications délivrées par la CPNE-EE**

Certificat de qualification professionnelle Animateur Soigneur Assistant (CQP ASA)		X
Certificat de qualification professionnelle Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE)		X
Certificat de qualification professionnelle Enseignant Animateur d'Equitation (CQP EAE)		X